



Diplôme d'université : des risques psycho-sociaux à la qualité de vie au travail DU RPSQVT

Le risque psychosocial est une notion apparue depuis une vingtaine d'année, avec une institutionnalisation effective depuis dix ans (dix ans que le DU existe et en suit l'évolution).

Les risques psychosociaux constituent toujours un des grands enjeux nationaux de santé au travail tant en raison du coût humain que du risque juridique (procès France Télécom) ou du coût économique.

Ces troubles concernent toutes les entreprises mais aussi l'Administration et les collectivités territoriales. Le contexte de crise économique, de réformes et de réorganisations permanentes participe à ce mal être au travail dont les aspects et les conséquences sont variables selon les individus et les organisations.

Face à ces risques professionnels ayant une dimension psychologique, la réponse longtemps envisagée s'est limitée à une approche individuelle (favoriser une meilleure gestion du stress par les professionnels concernés). Or, celle-ci est insuffisante. Une approche pluridisciplinaire tant organisationnelle que collective doit la compléter afin de développer une démarche de prévention.

Forcée par la loi, les organisations se sont appropriées la notion de manière très variables. On voit se développer, chez certaines, des politiques de qualité de vie au travail. Au-delà du changement de sémantique comment comprendre la distinction (l'opposition, la complémentarité) entre les deux notions ?

Le DU dans sa nouvelle mouture vise à prendre en compte cette évolution du contexte afin d'éclairer les acteurs, nombreux et de profils variés, qui participent de la prise en compte de ces questions dans l'entreprise et les administrations.

cfp.assas-universite.fr

Ouverture des candidatures

du 1er avril 2025 au 31 mai 2025

Contact

contact-aee@assas-universite.fr

Coût de la formation

3 500 € + les droits d'inscription à l'université

Cette formation n'est pas éligible au CPF
[d'autres financements existent](#)

Diplôme d'université : des risques psycho-sociaux à la qualité de vie au travail

[Université Paris-Panthéon-Assas](#)

[Droit](#)

[M. Emeric JEANSEN](#)

[Diplôme d'université \(DU\)](#)

[Centre de formation permanente \(CFP\)](#)

[Diplôme d'Université](#)

1 an (à partir de début octobre)

[Formation continue](#)



- > comprendre le phénomène des risques psycho-sociaux et leur complexité
- > comprendre le lien entre RPS et QVT
- > connaître la réglementation applicable
- > impliquer les acteurs clés pour une prévention et une animation efficace
- > identifier les responsabilités encourues
- > identifier les facteurs de risque psycho-social au sein de son établissement ou de son unité
- > développer une méthodologie d'intervention adaptée aux risques psycho-sociaux
- > développer une approche collective des risques psycho-sociaux pour les prévenir
- > développer une politique de qualité de vie au travail au sein de son entreprise

Présentation des intervenants :

Marie-Caroline Artaud, Psychosociologue clinicienne, consultante au Centre ESTA

Emeric JEANSEN, maître de conférences HDR à l'Université Paris-Panthéon-Assas. Après avoir soutenu, en 2007, une thèse intitulée « L'articulation des sources du droit », Emeric JEANSEN est devenu maître de conférences à l'Université Paris-Panthéon-Assas. Depuis, il y dirige deux diplômes universitaires - « Droit des relations sociales pour les experts comptables » et « Prévention et responsabilité : les risques psycho-sociaux au travail » - et un double diplôme avec l'University College of Dublin. Au titre de ses activités d'enseignement, il intervient dans l'ensemble des champs du droit social : droit des relations individuelles de travail, droit des relations collectives de travail, droit de la protection sociale.

Véronique MEYER, avocat au barreau de Paris, est membre de la Commission Franco-allemande du barreau de Paris. Chargée d'enseignement à l'université de Paris au sein du master de Droit et pratique des relations de travail. Conseil salarié, spécialisé dans les risques psychosociaux. La qualité de vie au travail pour ses clients est au centre de son éthique professionnelle, afin que la notion de « gagner sa vie » en travaillant ait tout son sens, en respect de la dignité de la personne.

Florence OSTY, sociologue intervenante, collectif SAFIR, professeur affiliée à Sciences Po Paris, chercheur associée au Lise (CNRS-CNAM). Ses travaux de recherche et ses ouvrages portent sur la transformation des organisations (« Les mondes sociaux de l'entreprise » en 2007, « En quête d'innovation » en 2008) et plus largement sur les modes de construction de l'identité au travers de l'expérience du travail (« Le désir de métier » en 2003, « Trajectoires professionnelles et trajectoires de vie » en 2017). Florence OSTY intervient en formation d'adultes en mettant la sociologie de l'entreprise et des organisations au service des praticiens en vue de renforcer leur pouvoir d'action dans des contextes de changement. Elle dirige un executive master intitulé « sociologie de l'entreprise et stratégie de changement » à Sciences Po Paris. Dans ses chantiers d'intervention, c'est l'étayage des professionnels (managers, dirigeants, fonctions support, chargés de projet ou consultants) vers lequel s'orientent ses modes d'accompagnement pour décrypter les situations de travail délicates, travailler un positionnement ou une transition professionnelle.

Marie PEZE est docteur en psychologie, psychanalyste, ancien expert judiciaire. Elle est responsable de l'ouverture de la première consultation hospitalière « souffrance et travail » en 1997, coordonne le réseau des 130 consultations créées depuis, en ligne sur [le site dédié](#). Elle a créé le certificat de spécialisation en psychopathologie du travail du CNAM, avec Christophe Dejours. En parallèle, elle anime un groupe de réflexion pluridisciplinaire autour des enjeux théorico-cliniques, médico-juridiques des pathologies du travail qui diffuse des connaissances sur le travail humain sur le site souffrance-et-travail.com.

Bibliographie :

Le deuxième corps, Marie PEZE, La Dispute, Paris, 2002.

Ils ne mouraient pas tous mais tous étaient frappés, Pearson, Paris, 2008, Flammarion, collection champs en 2009
Travailler à armes égales, Pearson, 2010.



Je suis debout bien que blessée, Josette Lyon, 2014.

Le burn out pour les nuls, First, 2017.

Edouard ROBIN, sociologue clinicien, Chargé de mission à l'Anact

Nicolas SPIRE, sociologue du travail au sein du cabinet Aptéis, cabinet agréé par le ministère du Travail pour réaliser des expertises CHSCT en santé et sécurité au travail. Après des études de philosophie et de sociologie politique, Nicolas SPIRE a d'abord exercé comme professeur de philosophie. Diplômé de Sciences Po (IEP Paris), il est ensuite devenu sociologue du travail. Il réalise, depuis quinze ans, des interventions portant sur l'analyse des organisations du travail lorsqu'elles deviennent pathogènes et intervient au sein du cabinet Aptéis, spécialisé dans les expertises en santé au travail auprès des CHSCT (ou désormais des CSE). Ces interventions portent sur des secteurs variés : l'énergie, les transports, l'industrie, les télécommunications, les banques et assurances, l'économie sociale (associations, mutuelles) ou la santé (hôpitaux, cliniques), etc. Il anime par ailleurs des sessions de formation sur ces questions et intervient régulièrement dans des colloques et des séminaires universitaires portant sur les organisations du travail ou les risques dits *psychosociaux* (Paris 1 Sorbonne, Paris 5 René Descartes, Paris 12 Créteil, Université Picardie-Jules-Verne d'Amiens). Il intervient au sein du DU de l'Université Paris-Panthéon-Assas depuis l'an passé.

Elsa TUFFA, intervenante psychosociologue au Centre ESTA. Docteur en sociologie, Elsa TUFFA conduit des enseignements, de la recherche et des interventions sur la question du travail. Elle intervient dans des univers variés, du travail social aux grandes entreprises privées en passant par la fonction publique. Ses thématiques sont plurielles : les risques psychosociaux, le conflit, la crise, les pratiques professionnelles, le changement, l'interculturalité. Elle privilégie le cadre du groupe comme soutien à l'élaboration de la pensée des professionnels sur leurs contextes, leurs relations et leurs pratiques que ce soit au travers de dispositifs tels que le diagnostic RPS, la recherche-action, la formation-action, la régulation ou l'analyse de pratiques professionnelles.

Claude VIANDE, psychologue, psychothérapeute spécialiste de l'accompagnement du changement, de la psychodynamique de l'homme au travail, de la dynamique des groupes et du développement personnel. Après 22 ans en tant que psychologue puis formateur, il est intervenu en tant que chargé de mission pour la cellule de veille sociale de la DHOS sur des chantiers d'élaboration et de mise en œuvre de projets d'établissements en grande difficultés sociales et organisationnelles. Depuis 2008, ses différentes interventions en établissements lui ont permis de renforcer sa connaissance des problématiques de terrain de l'ensemble des acteurs du secteur sanitaire et médico-social. DESS de psychopathologie (université de Rennes) - Enseignement de la psychodynamique du travail (laboratoire de Christophe Dejours - Cnam) - Formation à la dynamique des groupes (Anzieu et Kaës) - Séminaires de la cause freudienne (8 ans) - Egalement formé à la démarche qualité, la procédure d'accréditation, la relation « client-fournisseur » interne.

Français
Bac +3

La formation est ouverte à des cadres impliqués dans la prévention des risques psycho-sociaux pouvant justifier d'un niveau BAC +3 ou d'une expérience professionnelle au sein de l'entreprise jugée suffisante (VAE)

Public visé :

>

Directeurs des Ressources Humaines

>

Directeurs de petites structures

>

Membres de CHSCT

>

Représentants du personnel



>

Médecins du travail

>

Psychologues

>

Ergonomes

>

Responsables hygiène et sécurité

>

Responsables qualité

>

Managers

>

Inspecteurs du travail

>

Contrôleurs CRAM

Ce diplôme 123,5 heures sur un an, se fera par modules, répartis en 4 modules thématiques.

Le diplôme sera délivré aux candidats ayant suivi les 4 modules.

Afin de permettre une bonne dynamique de groupe et un échange entre les intervenants et les participants, le nombre de participants par session sera limité à 20 personnes.

Sous réserve de l'avis définitif des instances universitaires.

Module 1 : Présentation des RPS et de la QVT, deux notions complexes et complémentaires - 2 jours (15 H)

Les RPS et la QVT sont des notions complexes qui ont émergé dans une période récente même si elle trouve leur origine dans des dispositifs antérieurs. Ce module vise à donner un socle de compréhension et de définition de ces notions.

- > Définitions
- > Origines
- > Facteurs des risques psycho-sociaux (stress, suicides, conduites addictives... violences, harcèlements)
- > Enjeux de la prévention des risques psycho-sociaux (pour l'entreprise, les individus, le travail)
- > Rapport entre RPS et QVT

Intitulé des enseignements

- > Introduction à la formation. Objectifs et contenu du diplôme
- > Introduction à la santé au travail
- > RPS, QVT : Définitions, origines, rapports



Module 2 : Intervenir sur les RPS et la QVT : des approches disciplinaires complémentaires - 7 jours (49h)

Les RPS et la QVT sont des notions qui mobilisent une compréhension tant des processus sociaux, organisationnels, institutionnels que relationnels et psychiques. Plusieurs disciplines, complémentaires, aident à en comprendre les mécanismes, proposent des méthodologies singulières d'intervention. Ce module explore ce panorama afin que les étudiants puissent y construire leur mode d'action.

Les approches abordées seront les suivantes :

>

Sociologique,

>

Psychosociologique,

>

Clinique de l'activité,

>

Psychodynamique du travail.

Intitulé des enseignements :

>

Clinique de l'activité

>

Mondes sociaux et identités au travail, les approches sociologiques

>

L'Intervention psychosociologique dans le cadre des RPS

>

Psychodynamique du travail

>

Analyse de pratiques

>

Présentation des exposés - travaux de groupes

Module 3 : Encadrement juridique des RPS et de la QVT - 4 jours (28h)

Face aux risques psychosociaux dans l'entreprise, l'employeur et les managers s'exposent à des risques juridiques importants et souvent sous-estimés.

Ce module doit permettre aux intéressés de mieux appréhender leurs obligations et leurs responsabilités, notamment au moyen d'études de cas relatives aux grandes catégories de risques psychosociaux. L'objectif est aussi d'appréhender la mise en place d'un accord qualité de vie au travail.

Ce module recouvre un enseignement en cours magistraux accompagnés d'études de cas qui ne font pas l'objet d'une



notation. L'objectif est de permettre aux étudiants d'appréhender de manière pratique les situations et de trouver les meilleures voies pour les résoudre.

Les différents thèmes abordés sont :

>

Les textes juridiques et la jurisprudence relatifs aux risques psychosociaux

>

Les obligations de l'employeur et l'incidence de la délégation

>

Qualification d'accident du travail ou maladie professionnelle

>

Faute inexcusable de l'employeur

>

La prévention des risques professionnels et le Document Unique

>

Les différents types de responsabilités

>

Les responsables

>

Droits et obligations des travailleurs (droit de retrait, droit d'alerte)

>

Rôle du CSE

>

Accompagnement de la victime de RPS

>

Négociation d'un accord de QVT

Intitulé des enseignements :

>

Obligation de prévention des RPS : actes et acteurs de l'évaluation

> Accompagnement de la victime de RPS

> Négociation d'un accord QVT

> Responsabilité des auteurs de RPS

> Obligation de traitement des RPS : accompagnement et réévaluation

> Préparation à l'examen



Module 4 : RPS et QVT : témoignages et points de vue des différents acteurs - 4 jours (31,5h)

Les RPS et la QVT impliquent de nombreux acteurs au sein des entreprises et des administrations tels que les fonctions RH, les représentants du personnel, les managers mais également des acteurs extérieurs à ces entités comme les cabinets d'expertise, les avocats ou les psychologues spécialisés sur la souffrance au travail. Ces acteurs s'opposent et coopèrent autour des enjeux liés à cette notion. Ce module leur donne la parole, une parole problématisée et située.

Témoignage de :

- > Psychologue spécialisée dans les consultations sur le travail
- > Cabinet d'expertise en condition de travail
- > Cabinet d'avocat
- > Représentant du personnel,
- > Fonction RH

Intitulé des enseignements :

>

La place du CSE

>

Le document unique d'évaluation des risques professionnels

>

Une démarche de prévention, l'approche de l'ANACT

>

Risques psychosociaux : aboutissement judiciaire d'un harcèlement

>

Souffrance et travail

>

Bilan de la formation

Art. 1

- > Une épreuve écrite de 1h30 sur le module Encadrement juridique des RPS et de la QVT /20
- > Une épreuve de contrôle continu sur le module Intervenir sur les RPS et la QVT : des approches disciplinaires complémentaires /20

Ces deux épreuves donnent lieu à une note sur 40

Art. 2

- > Chaque étudiant doit rédiger un projet professionnel. Ce rapport donne lieu à une note sur 60.

Art. 3

- > Est déclaré admis le candidat qui obtient une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 (50 points sur 100).

Art. 4



- > Le diplôme est délivré avec la mention Passable s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 mais inférieure à 13 sur 20.
- > Il est délivré avec la mention Assez bien s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 13 sur 20 mais inférieure à 15 sur 20.
- > Il est délivré avec la mention Bien s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 15 sur 20 mais inférieure à 17 sur 20.
- > Il est délivré avec la mention Très bien s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 17 sur 20.

Art. 5

- > Une seule session d'examen est organisée

<https://candidatures-cfp.u-paris2.fr/campagne-info?view=programme&cid=250>

Dossier de candidature

Cliquer ici pour déposer votre dossier de candidature en ligne.